

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderies Les Petits Sourires N.B. LTEE	Numéro de permis 2007047	Date d'inspection Le 08 juin 2023	
Nom de l'établissement Garderies les petits sourires		Numéro de téléphone (506) 532-6700	
Adresse 3060 132 Route Scoudouc NB E4P 3S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite effectuée à la garderie pour une inspection de surveillance. Le ratio était respecté.

Lors de la visite, la Mentor en Assurance de la qualité a vérifié:

- Si tous les documents nécessaires étaient affichés bien en vue dans l'établissement
- les espaces de rangement pour les produits toxiques, les produits chimiques et les produits nettoyants.
- l'aire de jeu intérieur
- les activités quotidiennes

La Mentor en Assurance de la qualité a été en mesure d'observer les enfants joués libres à l'intérieur, lire des livres et danser à la musique.

L'information pour se conformer aux rappels a été partagée avec l'exploitante.

Aucune non-conformité lors de la visite.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 juin 2023

Date

original signé par
Carole Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 juin 2023

Date